

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022 à 18H00**  
**A la salle du conseil municipal**

Nombre de Membres :	En exercice :	14
☞ <b>Présents</b> : 14	CHALET Frédéric, COURNUT Henri, GAYRARD Serge, HYGONNET Jean-Paul, MALGOUYRES Christophe, PEAN-BARRE Marie, POMIE Alain, REBOIS Olivier, ROBLOT Sandrine, VERGNAT Christophe, WOROU Simon, ARRIETA Marie, SIMON Nathalie, FABRE Annie	
☞ <b>Absents excusés</b> :	-	
☞ <b>Procurations données</b> :	-	
☞ <b>Secrétaire de séance</b> :	Christophe VERGNAT	
☞ <b>Date de la convocation</b> :	15 mars 2022	

## ❖ **Ordre du jour**

### ❖ **Délibérations :**

- ✓ Engagement-vente du 2 des Hauts de l'Espaillous 2
- ✓ Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.)
- ✓ Dissolution du budget annexe du lotissement les Hauts de l'Espaillou
- ✓ Nouveau tableau récapitulatif des indemnités des élus
- ✓ Adoption des comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes.
  - **CA Budget Principal (14000)**
  - **CA Budget Assainissement (14001)**
  - **CA Budget Multiservices (14002)**
  - **CA Budget les Agoustes (14003)**
- CA Budget « Les Hauts de l'Espaillou (14004)
- Adoption des comptes de gestion du trésorier (Budget Principal, Budget assainissement, Budget les Hauts de l'Espaillou, Budget les Agoustes).
- ✓ Affectation des résultats aux budgets 14000, 14001 et 14002
- ✓ Vote des taux d'imposition communaux 2022
- ✓ Affectation des résultats
- ✓ Vote des budgets primitifs :
  - **Budget Communal (14000)**
  - **Budget Assainissement (14001)**
  - **Budget Multiservices (14002)**
  - **Budget « Les Agoustes » (14003)**
  - **Budget « Les Hauts de l'Espaillou 2 » (14005)**

### ❖ **Questions diverses**

- ✓ Préparation des élections présidentielles du 10 avril et du 24 avril
- ✓ Commande des panneaux d'adressage

### ❖ **Compte rendu de la séance du 31 janvier 2022**

Le compte rendu est voté à 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

- ❖ Monsieur le Maire indique que les comptes administratifs, qui établissent les dépenses et les recettes de l'année écoulée 2021 vont être adoptés et en suivant les budgets

primitifs qui ne sont que des projections des dépenses et recettes à venir sur l'année 2022 vont être votés.

- ❖ Monsieur le Maire propose de ramener à l'ordre du jour une délibération suite à une demande d'acquisition du lot 3 du lotissement les Hauts de l'Espailou 2

## • Nouveau tableau récapitulatif des indemnités des élus

Avant le vote du budget, la loi prévoit d'établir un présentant l'ensemble des indemnités dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal.

### ➤ Maire

Nom	Indemnité (allouée en % de l'indice 1027)	Indemnité brute mensuelle	Indemnité brute Annuelle
WOROU	40,3 %	1 567.42	18 809.04

### ➤ Adjoints

Nom	Fonction	Indemnité allouée en % de l'indice 1027	Indemnité brute mensuelle	Indemnité brute Annuelle
POMIE	1 <sup>er</sup> adjoint	9.414 %	366.16 €	4 393.92
GAYRARD	2 <sup>ème</sup> adjoint	9.414 %	366.16 €	4 393.92
REBOIS	3 <sup>ème</sup> adjoint	9.414 %	366.16 €	4 393.92
CORNUT	4 <sup>ème</sup> adjoint	5.560 %	216.16 €	2 593.92

### ➤ Conseiller municipal délégué

Nom	Fonction	Indemnité allouée en % de l'indice 1027	Indemnité brute mensuelle	Indemnité brute Annuelle
VERGNAT	Délégué aux finances	5.14 %	200.00 €	2 400.00
HYGONNET	Délégué assainissement et travaux	1.28 %	50.00 €	600.00
MALGOUYRES	Délégué à la voirie	1.28 %	50.00 €	600.00
PEAN BARRE	Déléguée entretien des chemins	1.28 %	50.00 €	600.00

### Total général

	Mensuellement	Annuellement
Indemnité du Maire	1 567.42 €	18 809.04 €
Indemnité des 4 adjoints ayant délégation	1 314.64 €	15 775.68 €
Indemnité des conseillers ayant délégation	350.00 €	4 200.00 €
	3 232.06 €	<b>38 784.72 Euros</b>

Monsieur Chalet lors de la lecture du tableau des indemnités interroge Monsieur le Maire et le conseil sur la pertinence des indemnités de Monsieur Rebois étant donné qu'il n'habite plus la commune et qu'il ne s'occuperait de rien.

Monsieur le Maire a répondu à l' élu Chalet Frédéric que les accidents de vie arrivent à tout le monde tout en lui souhaitant que cela ne soit son cas. Monsieur le Maire indique que la loi autorise un élu qui déménage hors de la commune pendant le mandat, à rester dans ses fonctions.

Monsieur le Maire précise qu'il bien plus fier de l'investissement de son adjoint l' élu Rebois Olivier contrairement à l' élu Chalet Frédéric qui passe son temps à dénigrer ses collègues et surtout à véhiculer une mauvaise image la commune.

## ❖ Délibérations

### 2022/018 - Engagement sur le lot 2 du lotissement les Hauts de l'Espaillou 2

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2022/002 en date du 31 janvier 2022 ;

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur LOGAN HELIES se porte acquéreur en mettant une option sur le lot 2 des Hauts de l'Espaillou 2.

Monsieur le Maire précise aux élus que le lot 2 fait une surface d'environ 755m2 au prix de 42 000 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette acquisition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des élus décide :

- ✓ D'accepter l'engagement d'acquisition du lot 2 des Hauts de l'Espaillou 2
- ✓ De prendre acte de cette option formulée.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à maintenir cette options jusqu'à la concrétisation complète du projet de lotissement.

### 2022/019 Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

VU le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires modifié par décret n° 208-199 du 27 février 2008

VU la jurisprudence et notamment l'arrêt du Conseil d'Etat n° 131247 et n°131248 du 12 juillet 1995 autorisant un agent seul dans son grade à bénéficier du taux maximum individuel au titre du principe d'égalité de traitement,

VU les crédits inscrits au budget,

**CONSIDERANT** que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité

**CONSIDERANT** qu'il faut préciser la délibération 2021/047 du 3 septembre 2021.

#### **Bénéficiaires de l'I.H.T.S.**

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer selon les modalités suivantes et dans la

limite des textes applicables aux agents de l'Etat l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

<b>Filière</b>	<b>Grade</b>	<b>Fonctions ou service (le cas échéant)</b>
<b>Administrative</b>	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	Secrétaire de mairie
<b>Technique</b>	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Service technique et école Atsem, aide Atsem Cantinière, agent de ménage Cantonnier, agent espace vert, agent voirie
<b>Animation</b>	Adjoint d'animation	Animatrice Aide Atsem

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires : sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service et selon les dispositions du n° 2002-60 du 14 janvier 2002. La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (moyen de contrôle automatisé – décompte déclaratif). Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent. Lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel du Comité Technique Paritaire (CTP). A titre exceptionnel, des dérogations peuvent être accordées après consultation du CTP, pour certaines fonctions. Pour les agents à temps non complet, les IHTS sont calculés selon le taux horaire de l'agent dans la limite des 35 heures. Au-delà, elles sont calculées selon la procédure normale décrite dans le décret n° 2002-60.

L'attribution d'I.H.T.S. aux agents bénéficiaires de la concession d'un logement par utilité ou nécessité de service est désormais possible.

### **Agents non titulaires**

Précise que les dispositions des primes et indemnités faisant l'objet de la présente délibération pourront être étendues aux agents non titulaires de droit public de la collectivité sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

### **Clause de sauvegarde**

Conformément à l'article 88 de la loi n° 84-53, stipule que pour les agents qui subiraient une baisse de leur régime indemnitaire, dans le cadre de la mise en place des nouvelles dispositions réglementaires, ceux-ci conserveraient le bénéfice, à titre individuel, du maintien du montant indemnitaire dont ils disposaient, en application des dispositions réglementaires antérieures.

### **Périodicité de versement**

Le paiement des primes et indemnités fixées par la présente délibération sera effectué selon une périodicité mensuelle.

### **Clause de revalorisation**

Précise que les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire,

### **Date d'effet**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au :  
01/04/2022

### **Crédits budgétaires**

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

#### **2022/020 : Dissolution du lotissement les hauts de l'Espaillou et de son budget annexe au 01 avril 2022**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'instruction M 14,
- Vu la promesse de vente de Mlle BOUTONNET Magali d'une surface d'environ 5000 m2 de sa parcelle B 491 pour la création d'un lotissement,
- Vu la délibération de création n° **2011 / 011** qui a pour objet la **création d'un budget annexe lotissement « Les Hauts de l'Espaillou»**

Monsieur le Maire propose aux élus la dissolution de ce lotissement étant donné que tous les lots sont vendus et que les travaux d'aménagements sont terminés.

Monsieur le Maire indique aux élus que la dissolution du lotissement Les Hauts de l'Espaillou et de la suppression de son budget annexe sera effective au **01 Avril 2022**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des élus décide :**

- ✓ **De dissoudre** le budget le lotissement Les Hauts de l'Espaillou et son budget annexe au 01 avril 2022
- ✓ **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions liées à cette délibération et à signer les documents y afférents.

#### **Adoption des comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes**

**DELIBERATION N° 2022/021**

		<b>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>14000 - COMMUNE DE SAINTE JULIETTE SUR VIAUR</b>		
Département: <b>AVEYRON</b>		<b>SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF</b>			

Après que Monsieur le Maire soit sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, réuni sous la présidence de M Alain POMIE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M simon WOROU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif , le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	317 015.59 €	0.00 €	128 472.38 €	0.00 €	445 487.97 €
Opérations de l'exercice	436 707.49 €	206 408.98 €	470 638.07 €	460 408.69 €	907 345.56 €	666 817.67 €
<b>TOTAUX</b>	<b>436 707.49 €</b>	<b>523 424.57 €</b>	<b>470 638.07 €</b>	<b>588 881.07 €</b>	<b>907 345.56 €</b>	<b>1 112 305.64 €</b>
Résultats de clôture	0.00 €	86 717.08 €	0.00 €	118 243.00 €	0.00 €	204 960.08 €
Restes à réaliser	292 000.00 €	171 050.60 €			292 000.00 €	171 050.60 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>728 707.49 €</b>	<b>694 475.17 €</b>	<b>470 638.07 €</b>	<b>588 881.07 €</b>	<b>1 199 345.56 €</b>	<b>1 283 356.24 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>34 232.32 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>118 243.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>84 010.68 €</b>

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à 12 voix pour et 1 voix contre

**DELIBERATION N° 2022/022**

		<b>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>14002 - Budget annexe assainissement</b>		
Département: <b>AVEYRON</b>		<b>SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF</b>			

Après que Monsieur le Maire soit sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, réuni sous la présidence de MAlain POMIE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M simon WOROU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif , le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	29 137.24 €	2 431.35 €	0.00 €	2 431.35 €	29 137.24 €
Opérations de l'exercice	229 932.70 €	220 752.21 €	49 707.75 €	54 957.16 €	279 640.45 €	275 709.37 €
<b>TOTAUX</b>	<b>229 932.70 €</b>	<b>249 889.45 €</b>	<b>52 139.10 €</b>	<b>54 957.16 €</b>	<b>282 071.80 €</b>	<b>304 846.61 €</b>
Résultats de clôture	0.00 €	19 956.75 €	0.00 €	2 818.06 €	0.00 €	22 774.81 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>229 932.70 €</b>	<b>249 889.45 €</b>	<b>52 139.10 €</b>	<b>54 957.16 €</b>	<b>282 071.80 €</b>	<b>304 846.61 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>0.00 €</b>	<b>19 956.75 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 818.06 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>22 774.81 €</b>

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à 12 voix pour et 1 voix contre

**DELIBERATION N° 2022/023**

		<b>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>14003 - Budget annexe multiservices</b>		
Département: <b>AVEYRON</b>		<b>SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF</b>			

Après que Monsieur le Maire soit sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, réuni sous la présidence de MAlain POMIE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M simon WOROU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif , le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	20 914.48 €	1 129.46 €	0.00 €	1 129.46 €	20 914.48 €
Opérations de l'exercice	9 056.68 €	9 688.00 €	11 706.58 €	12 837.44 €	20 763.26 €	22 525.44 €
<b>TOTAUX</b>	<b>9 056.68 €</b>	<b>30 602.48 €</b>	<b>12 836.04 €</b>	<b>12 837.44 €</b>	<b>21 892.72 €</b>	<b>43 439.92 €</b>
Résultats de clôture	0.00 €	21 545.80 €	0.00 €	1.40 €	0.00 €	21 547.20 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>9 056.68 €</b>	<b>30 602.48 €</b>	<b>12 836.04 €</b>	<b>12 837.44 €</b>	<b>21 892.72 €</b>	<b>43 439.92 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>0.00 €</b>	<b>21 545.80 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1.40 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>21 547.20 €</b>

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à 12 voix pour et 1 voix contre

**DELIBERATION N° 2022/024**

		<b>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>14003 - Budget Lot les hauts de l'Espailou</b>		
Département: <b>AVEYRON</b>		<b>SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF</b>			

Après que Monsieur le Maire soit sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, réuni sous la présidence de MAlain POMIE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M simon WOROU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif , le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	0.00 €	59 946.60 €	0.00 €	59 946.60 €	0.00 €
Opérations de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €	59 946.60 €	0.00 €	59 946.60 €
<b>TOTAUX</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>59 946.60 €</b>	<b>59 946.60 €</b>	<b>59 946.60 €</b>	<b>59 946.60 €</b>
Résultats de clôture	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>59 946.60 €</b>	<b>59 946.60 €</b>	<b>59 946.60 €</b>	<b>59 946.60 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à 12 voix pour et 1 voix contre

**DELIBERATION N° 2022/025**

		<b>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>14004 - Budget Lot les Agoustes</b>		
Département: <b>AVEYRON</b>		<b>SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF</b>			

Après que Monsieur le Maire soit sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, réuni sous la présidence de MAlain POMIE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M simon WOROU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif , le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	318 436.28 €	0.00 €	0.00 €	26 672.72 €	318 436.28 €	26 672.72 €
Opérations de l'exercice	195 883.26 €	318 436.38 €	363 978.24 €	344 920.93 €	559 861.50 €	663 357.31 €
<b>TOTAUX</b>	<b>514 319.54 €</b>	<b>318 436.38 €</b>	<b>363 978.24 €</b>	<b>371 593.65 €</b>	<b>878 297.78 €</b>	<b>690 030.03 €</b>
Résultats de clôture	195 883.16 €	0.00 €	0.00 €	7 615.41 €	188 267.75 €	0.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>514 319.54 €</b>	<b>318 436.38 €</b>	<b>363 978.24 €</b>	<b>371 593.65 €</b>	<b>878 297.78 €</b>	<b>690 030.03 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>195 883.16 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>7 615.41 €</b>	<b>188 267.75 €</b>	<b>0.00 €</b>

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à 12 voix pour et 1 voix contre



## DELIBERATION N° 2022/026

### OBJET : Approbation des comptes de gestion 2021 : Commune – Assainissement – Multiservices – Lotissement les Agoustes – Lotissement les Hauts de l’Espaillou

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après s’être fait présenter les budgets primitifs pour l’exercice 2021, de la commune, de l’assainissement, du multiservices et des lotissements « les Agoustes » et « les Hauts de l’Espaillou », et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l’état de l’actif, l’état du passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l’exercice 2021 ;

Après s’être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant, que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour, 1 voix contre de ses membres présents, approuve** les comptes de gestion pour l’exercice 2021 de la commune, de l’assainissement, du multiservices et des lotissements « les Agoustes » et « les Hauts de l’Espaillou ». Ces comptes de gestion visés et certifiés conformes par l’ordonnateur, n’appellent ni observation, ni réserve de sa part.

## Affectation des résultats aux budgets

<b>DELIBERATION N° 2022/027</b>						
<b>14000 - COMMUNE DE SAINTE JULIETTE SUR VIAUR</b>						
<b>CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>						<b>2021</b>
Le conseil municipal		réuni sous la présidence de		M Simon WOROU		
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice						<b>2021</b>
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement						<b>2021</b>
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :						
	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SF	L'EXERCICE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2020		2021	2021	REALISER	COMPTE POUR
						L'AFFECTATION
						DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	317 015.59 €		-230 298.51 €	292 000.00 €	-120 949.40 €	-34 232.32 €
				171 050.60 €		
FONCT	128 472.38 €		-10 229.38 €	Recettes		118 243.00 €
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,						
Décide d'affecter le résultat comme suit à 13 voix pour et 1 voix contre:						
<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>			<b>31/12/2021</b>			<b>118 243.00 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						<b>34 232.32 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						<b>0.00 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						<b>84 010.68 €</b>
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)						<b>86 717.08 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :						<b>34 232.32 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>			<b>31/12/2021</b>			
Déficit d'investissement à reporter (ligne 001)						<b>0.00 €</b>
Déficit de fonctionnement à reporter (ligne 002)						<b>0.00 €</b>

**DELIBERATION N° 2022/028****14002 - Budget annexe assainissement****CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE****2021**Le conseil municipal réuni sous la présidence de **M Simon WOROU**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

**2021**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

**2021**

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses	0.00 €	19 956.75 €
INVEST	29 137.24 €		-9 180.49 €			
				Recettes		2 818.06 €
FONCT	-2 431.35 €		5 249.41 €			

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit à 13 voix pour et 1 voix contre :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>2 818.06 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0.00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		2 818.06 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)		19 956.75 €
Total affecté au c/ 1068 :		0.00 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2021</b>	
Déficit d'investissement à reporter (ligne 001)		0.00 €
Déficit de fonctionnement à reporter (ligne 002)		0.00 €

**DELIBERATION N° 2022/029****14003 - Budget annexe multiservices****CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE****2021**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **M Simon WOROU**  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

**2021**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement

**2021**

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2020	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	20 914.48 €		631.32 €	Dépenses	0.00 €	21 545.80 €
FONCT	-1 129.46 €		1 130.86 €	Recettes		1.40 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit à 13 voix pour et 1 voix contre :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>1.40 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		<b>0.00 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		<b>0.00 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		<b>1.40 €</b>
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)		<b>21 545.80 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :		<b>0.00 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12/2021</b>	
Déficit d'investissement à reporter (ligne 001)		<b>0.00 €</b>
Déficit de fonctionnement à reporter (ligne 002)		<b>0.00 €</b>

**2022/030 : Vote du taux des taxes directes locales pour l'année 2022**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 :

<b>Taxes directes locales</b>	<b>Taux d'imposition 2022</b>	<b>Taux avec taux départemental de 20.69</b>
<i>Taxe foncière (bâti)</i>	18.74	39.43
<i>Taxe foncière (non bâti)</i>	78.25	-

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer le taux des taxes locales pour l'année 2022 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

**DELIBERATION N° 2022/031**

**OBJET : [Vote du budget primitif 2022 de la commune](#)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif de la commune :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	547 468.02 €	547 468.02 €
Section de l'investissement	780 614.56 €	780 614.56 €
Total du budget	1 328 082.58 €	1 328 082.58 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, décide d'accepter le budget primitif communal proposé à 13 voix pour et 1 voix contre.

**[2022/032 : Vote du budget primitif 2022 du budget annexe assainissement](#)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif de la commune :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	51 411.67 €	51 411.67 €
Section de l'investissement	59 019.42 €	59 019.42 €
Total du budget	110 431.09 €	110 431.09 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, décide d'accepter le budget primitif communal proposé à 13 voix pour et 01 voix contre

**[2022/033 : Vote du budget primitif 2022 du budget annexe multiservices](#)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif de la commune :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	12 440.15 €	12 440.15 €
Section de l'investissement	9 688.00 €	31 233.80 €
Total du budget	22 128.15 €	43 673.95 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, décide d'accepter le budget primitif communal proposé à 13 voix pour et 1 voix contre.

**[2022/034 : Vote du budget primitif 2022 du budget annexe lotissement les Agoustes](#)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif de la commune :

	Dépenses	Recettes
--	----------	----------

Section de fonctionnement	220 914.16 €	220 914.16 €
Section de l'investissement	317 842.01 €	317 842.01 €
Total du budget	538 756.17 €	538 756.17 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, décide d'accepter le budget primitif communal proposé à 13 voix pour et 1 voix contre.

### [2022/035 : Vote du budget primitif 2022 du budget annexe lotissement les Hauts de l'Espailou 2](#)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif de la commune :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	203 867.55 €	203 867.55 €
Section de l'investissement	150 000.00 €	150 000.00 €
Total du budget	353 867.55 €	353 867.55 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, décide d'accepter le budget primitif communal proposé à 13 voix pour et 1 voix contre.

### [2022/036 : Engagement sur le lot 3 du lotissement les Hauts de l'Espailou 2](#)

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2022/002 en date du 31 janvier 2022 ;

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur Lachet Maximilien et Madame Margaux Saint-Léger se portent acquéreurs en mettant une option sur le lot 3 des Hauts de l'Espailou 2.

Monsieur le Maire précise aux élus que le lot 3 fait une surface d'environ 884m<sup>2</sup> au prix de 47 000€.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette acquisition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des élus décide :

- ✓ D'accepter l'engagement d'acquisition du lot 3 des Hauts de l'Espailou 2
- ✓ De prendre acte de cette option formulée.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à maintenir cette options jusqu'à la concrétisation complète du projet de lotissement.

## ❖ Questions diverses :

Monsieur Christophe Malgouyres déplore l'absence du trésorier lors du vote du budget. Monsieur le Maire indique que depuis que la commune est regroupée à la trésorerie de Villefranche de Rouergue, c'est compliqué de faire venir le trésorier.

Monsieur le Maire propose d'essayer de réserver une date avec le trésorier pour le vote de l'année prochaine.

## Préparation des élections présidentielles

Etablissement du planning tournant des élus à la tenue du bureau de vote

### Adressage

Monsieur Gayrard indique qu'il y a environ 300 numéros de maison. Il commande des panneaux pour le nom des rues et des numéros pour les maisons.

L'attention sera portée sur les nouvelles maisons afin de continuer le numérotage.

Levé de séance à 22h10